

# Parc national des Pyrénées

## Orientation 11: Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

- **MESURES DE PLANIFICATION**

[...]

- Mettre en oeuvre des démarches éco-responsables internes

[...]

- **MESURES DE GESTION**

[...]

- Faire évoluer les manifestations locales pour qu'elles puissent devenir des éco-événements (culturels, touristiques, sportifs...)

- **MESURES DE FORMATION**

- Proposer des cycles de formations, à destination des élus et techniciens, liées aux thématiques du développement durable (éco-construction, achats durables, zéro pesticide, éclairage public, manifestations écoresponsables...)

- Proposer un dispositif d'accompagnement des collectivités locales afin d'inclure des clauses environnementales et sociales dans tous les marchés publics (boîte à outils avec des cahiers des charges d'appels d'offre type, réseaux d'acheteurs publics...)

### Contributions attendues des communes

- Développent une démarche ou engagent des actions éco-responsables ;

- Sensibilisent les habitants aux gestes éco-responsables.

### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Travaille avec l'ARPE et l'ADEME pour proposer aux communes des outils d'accompagnement d'élaboration d'une démarche éco-responsable ;

- Recense et diffuse les différentes actions innovantes réalisées sur le territoire pour favoriser le transfert d'expérience entre les collectivités.

# Parc national des Pyrénées

## Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, ARPE, DDT, DDTM, CNFPT, ADEME, IFORE, associations d'éducation à l'environnement, DREAL, ABF, Commissariat de massif des Pyrénées, stations de ski ...

Page 108 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2305

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 12:02